

## LES + DE LA FORMATION À MEYMAC

- Des formateurs expérimentés issus du milieu professionnel et une formation pratique sur chantiers réels
- Un centre de formation au cœur d'un massif forestier mixant feuillus et résineux, à la jonction de 3 stations arborées (PNR et gorges de la Dordogne, piedmont du Massif central, forêt limousine).
- Un centre de formation avec accès à un centre de ressources, un atelier technologique, salles informatiques, ateliers, hébergement et restauration.
- Une formation de terrain, sur des chantiers en situation réelle.
- Des partenariats reconnus par la profession.
- Validation du certificat Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- La validation Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR).
- Équivalence Certificat Aptitude à la Conduite En Sécurité (CACES nacelle).
- Certificat Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre (GSA).
- Notre centre est habilité pour la formation et l'évaluation au permis tronçonneuse européen (ECC) – Devis sur demande.

**Hébergement et restauration :** possibilité d'accès au restaurant scolaire et chambre à l'Ecole Forestière de Meymac, ou hébergement extérieur. Nous contacter pour obtenir une liste des offres d'hébergement.

### Déposer un dossier de candidature :

<https://cfppahautecorreze.ymag.cloud/index.php/preinscription/>



CFPPA-OFA  
DE HAUTE-CORREZE  
MEYMAC NEUVIC



### CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

#### Site de Meymac

Rue de l'Ecole Forestière  
19250 MEYMAC  
05.55.46.02.00  
cfppa.meymac@educagri.fr

### CFPPA-OFA de Haute-Corrèze

#### Site de Neuvic

Rue de l'Agriculture  
19160 NEUVIC  
05.55.95.40.01  
formation.neuvic@educagri.fr

**WWW.EPL-HAUTE-CORREZE.FR**

## Arboriste - Elagueur

Formation certifiante de Niveau 4 - RNCP31620

Certificateur : Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, 6 juillet 2017



**Objectif :** acquérir les compétences professionnelles nécessaires pour exercer le métier d'arboriste élagueur ou arboriste grimpeur, effectuer des activités de coupe, démontage, abattage et élagage sur des arbres. Il prend en compte les attentes du client et analyse le végétal dans son environnement.

Au terme de la formation, l'apprenant.e doit être capable de :

- S'approprier le cahier des charges des travaux à effectuer.
- Identifier et apprécier l'état physiologique des arbres et les contraintes d'intervention.
- Proposer différents types de taille.
- Intervenir en sécurité sur cordes lors des travaux en hauteur.
- Assurer les opérations de l'homme de pied.
- Vérifier son matériel et ses équipements de protection individuelle.
- Démontage en équipe (travail en binôme).



## CONTENU DE LA FORMATION

- Les arbres et la justification des interventions à réaliser.
- Organisation du chantier et analyse des situations de travail.
- Les techniques d'accès et de déplacement dans l'arbre, dans le respect du végétal.
- Les travaux de démontage, taille et soins aux arbres dans le respect du végétal.
- Règles de sécurité et règles de l'art.



## MODALITÉS DE FORMATION

### Alternance

Contrat de professionnalisation ou d'apprentissage - 75 % en entreprise / 25 % en centre

### Formation professionnelle continue

21 semaines en entreprise - 17 semaines en centre

**Durée :** Formation complète : 980 h en centre de formation et milieu professionnel. À savoir 1 mois d'acquisition du socle de connaissances et compétences, 4 mois en entreprise, 4 mois de mise en situation professionnelle sur chantier. Réduction de parcours possible.

### Méthodes mobilisées

Cours théoriques illustrés en salle,  
Mises en situation professionnelle en atelier et sur le terrain,  
Sorties pédagogiques,  
Pédagogie de l'alternance (centre/entreprise),  
Utilisation d'un livret de l'apprenant obligatoire,  
Dialogue régulier entre formateur et maître d'apprentissage / Tuteur avec *a minima* 1 visite de suivi par le formateur,  
Développement de l'autonomie de l'apprenant.e.

### Validation

Certification professionnelle organisée et délivrée en 3 Unités Capitalisables (UC) équivalentes à des blocs de compétences. La réussite à un bloc donne lieu à une attestation de capacité. Toutes les UC font l'objet d'une évaluation en situation professionnelle et doivent être validées pour prétendre au titre. Les UC peuvent être acquises indépendamment.

*Des adaptations de parcours sont possibles (durée, contenus) après positionnement (entretiens, tests ou mises en situation professionnelle) et remise le cas échéant de pièces justificatives (diplômes par exemple). Possibilité de passerelles en cours de formation.*



## CONDITIONS D'ACCÈS

**Public/profil :** toute personne majeure disposant de bonnes aptitudes physiques, permis de conduire souhaité.

**Personnes en situation de handicap :** nous contacter pour une évaluation personnalisée de l'accessibilité du site et de cette formation. [Référent handicap : marc.detraz@educagri.fr](mailto:Référent handicap : marc.detraz@educagri.fr)

### Prérequis :

- avoir 18 ans au moins lors du passage des UC et être mobile,
- fournir un certificat médical de non-contre-indication,
- diplômes et expériences conformes aux exigences (des dérogations sont possibles),
- satisfaire aux conditions de sélection (entretiens, test),
- être éligible à l'alternance et signer un contrat si cela est la modalité choisie,
- dossier d'inscription complet.

## CONDITIONS TARIFAIRES

**Tarif de référence :** 8 913 €

**Coût pour le bénéficiaire :** Aucun coût pour les personnes en contrats d'apprentissage ou de professionnalisation, ainsi que pour les personnes en formation continue financée par la région. Pour les autres cas, des financements, aides et/ou facilités de paiement sont possibles, nous consulter pour un devis personnalisé.

**Frais pédagogiques spécifiques :** EPI – équipements de protection individuelle (à la charge de l'employeur pour les apprenant.e.s en contrat d'alternance).

**Aides financières (sous conditions) :** Selon statut et situation du demandeur, nous contacter pour plus d'informations.

**Rémunération :** Selon statut et âge du demandeur. Nous contacter pour plus d'informations.

## POUR INTÉGRER CETTE FORMATION

En savoir plus :



**Date d'entrée en formation :** septembre (en centre).

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement. Pas de délai d'accès si des places sont disponibles.

**Période de réception des dossiers de candidature :** toute l'année.

## APRÈS LA FORMATION

Accès aux métiers de :

- Élagueur.euse grimpeur.euse
- Émondeur.euse / Éhouppeur.euse
- Arboriste grimpeur.euse

*Formations complémentaires proposées sur le site de Meymac*

- Formations courtes professionnalisaantes